

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMaison Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Fermeture du patrimoine bâti et non bâti de la Communauté urbaine de Bordeaux. Appel d'Offres Ouvert - Autorisation de signature.

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la Direction des Bâtiments et Moyens de la Communauté urbaine de Bordeaux, a en charge les travaux de fermeture du patrimoine qui interviennent dans le cadre d'opérations de démolitions, de réaménagements de sites, d'expulsions, de mises en sécurité de sites.

Les travaux concernent tant la fermeture du patrimoine bâti (bâtiment, maison) que du patrimoine non bâti (terrains) de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il pourra s'agir de travaux en cas de vétusté du patrimoine ou en cas de squats.

Le marché précédent relatif à ces travaux arrive à échéance le 15/06/2014 et afin de répondre aux besoins récurrents dans ce domaine, une nouvelle mise en concurrence a été organisée sur le fondement d'une procédure d'appel d'offres ouvert et le marché à attribuer sera un marché à bons de commandes, d'une durée de 4 ans avec un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 500 000 € HT.

En application de l'article 14 du code des marchés publics, un volume d'heures de travail pour l'action d'insertion des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières a été réservé.

Ces montants seront imputés sur les budgets et exercices correspondants aux chapitres et articles concernés par chacune des opérations engagées dans chacun des bâtiments concernés.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé en application des articles 33-3° alinéa et 57 à 59 du code des marchés publics ainsi que l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande. Le montant minimum total des commandes sera de 100 000 € HT et le montant maximum total des commandes sera de 500 000 € HT pour la durée du marché.

Il s'agit en outre d'un marché à prix unitaires pour une période de (quatre) 4 ans fermes.

Pour ce faire une mise en publicité a été effectuée au niveau européen. A l'issue de la date limite de réception des offres, 3 candidats ont remis un pli.

Les services communautaires ont ensuite réalisé un rapport d'analyse des offres, qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- *Critère n°1* : Prix des prestations pondéré à 60 % avec 2 sous-critères : d'une part le montant du DQE relatif aux prestations objet du marché et d'autre part le montant du DQE relatif aux prestations en vue de la rémunération des actions complémentaires pouvant être menées au regard de la norme NFS 70-003-1 relative aux travaux à proximité de réseaux
- *Critère n°2* : Valeur technique pondérée à 40 % avec 2 sous-critères : d'une part les Moyens humains et matériels et Organisation mis en place pour l'exécution des prestations en période normale et d'autre part les Moyens humains et matériels et Organisation mis en place pour l'exécution des prestations en cas d'interventions simultanées et situations d'urgence.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 05/06/2014, a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise SOGECER, pour un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 500 000 € HT sur 4 ans fermes.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 598 210,00 € HT (soit 717 852,00 € TTC).

L'estimation des services en matière de détail quantitatif pour la durée du marché était de 838 865 € HT.

La durée du marché est fixée à 4 ans.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer le marché avec l'entreprise SOGECER
- d'autoriser M. le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique - Hôtel communautaire - Bâtiment bas - 3^e étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment les articles 33 alinéa 3 et 57 à 59,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05/06/2014 attribuant le marché à l'entreprise SOGECER,

Considérant que les services communautaires ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du Code des Marchés Publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Que les services communautaires ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du Code des Marchés Publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation.
- Que par sa décision en date du 05/06/2014 la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur les travaux de fermeture du patrimoine bâti et non bâti de la Communauté urbaine de Bordeaux à la société SOGECER.
- Qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à signer avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appels d'Offres lors de sa séance du 05/06/2014 le marché ayant pour objet la fermeture du patrimoine bâti et non bâti de la Communauté urbaine de Bordeaux pour un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 500 000 € HT sur 4 ans fermes.

ARTICLE 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet. Ces montants seront imputés sur les budgets et exercices correspondants aux chapitres et articles concernés par chacune des opérations engagées dans chacun des bâtiments concernés.

ARTICLE 3 :

Monsieur le président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 18 JUILLET 2014

M. ALAIN DAVID